

« majestati veslrae laetissimas referai grates. Intérim , vene-
 « rande domine, clemenliam veslratn humiliier imploramus,
 « qualenus linguae pravornm adulaloriae locum nobfs nocendi
 « erga vos non hivernant (1). »

Guiehard remporta. Ce fui un prélat guerroyant. Nous allons le voir prendre part à la lutte de Gérard el Humbert-le-Vieux contre le sire de Beaugé.

Un traité fait en 1175 avec Humbert-le-Jeunc, (preuve dit partage dès lors de l'administration paternelle) témoigne de ses dispositions belliqueuses. Les deux seigneurs « promettent de se défendre l'un l'autre contre leurs ennemis et de se prêter leurs châteaux pour s'en servir en temps de guerre, soit qu'ils se trouvent situés dans l'archevêché de Lyon ou dans les évêchés d'Autun ou de Mâcon, et que chaque archevêque et chanoine de Lyon serait tenu de jurer et maintenir ce traité à l'époque de son élection, sous toute réserve de la fidélité due au pape, à l'empereur et au roi de France (2). »

Du côté du Lyonnais, les développements de la maison de Beaujeu furent peu considérables.

Nous avons déjà signalé Limas, où devait s'élever Villefranche, nous avons parlé de Chamelel et du titre de défenseur de l'abbaye de Savigny, il reste à constater:

Une donation par laquelle un Guillaume de Thizy donne à Humbert-le-Vieux toutes ses possessions siluées en la vallée Sonna (Valsonne) el dans les vallées de Saint-Clément et de Saint-Véran, localités non éloignées de Tarare (3).

Une vente faite au prix de quarante livres (1176 fr.) consentie dans l'église de Beligny par Guillaume de Marchamp à Humbert de Beaujeu, le jeune, de toutes ses possessions à Pomiers, paroisse au sud de Villefranche (4).

Ph. MICHAUD.

(1) Ménestrier, *Hist. consulaire*, preuves, p. XL.

(2) De La Carelle, *Hist. du Beaujolais*, t. I, p. 74-75.

(3) Louvet, *Hist. Man.* 4^e partie, chap. VI.

(4) Louvet, *Hist. Man.* 4^e partie, chap. VII.

(La fin au prochain numéro).